

## 01.0 GENERALITES

### 01.0.1 PRESENTATION DU DOSSIER

La présente opération consiste à la réalisation des travaux de réseaux, voiries et aménagements nécessaires pour la construction du site scolaire d'Attigny (08). L'emprise de la parcelle représente 4 ha.

### 01.0.2 PARTICULARITES GEOTECHNIQUES

L'étude de sol du concours dans le cadre d'une mission G11 fait état des particularités suivantes :

- Présence de terre végétale sur 20 à 40 cm d'épaisseur sur la totalité de la parcelle.
- Terrains sous-jacents de qualité faible, voire médiocre (présence de lentilles compressibles), particulièrement dans la partie Sud du terrain.
- Substratum argilo-marneux à marneux à 4-5m de profondeur dans la partie Sud.

**NOTA : il devra être réalisé une étude géotechnique complémentaire (mission G12) afin d'adapter l'étude actuelle à notre projet et de préciser notamment les niveaux de fondation du bâtiment, les précautions à prendre vis-à-vis d'éventuelles circulations d'eau, la définition des structures de chaussées et les possibilités d'infiltration et de drainage.**

### 01.0.3 PARTICULARITES TECHNIQUES ET CONTRAINTES DIVERSES

Les principes constructifs principaux retenus sur le projet sont :

Dalle portée sur tous les niveaux inférieurs de bâtiment,

Création d'une plateforme de chantier pour la réalisation des fondations avec un blocage en matériaux D3 sur une épaisseur de 0,30m afin de rendre la plateforme praticable (sol en place PST0, AR0)

Chaudière Bois isolé dans un bâtiment technique d'une puissance de 335 kW (2 chaudières bois à granulats),

Transformateur privé d'une puissance de 400KVA implanté dans le bâtiment technique avec accès à partir du domaine public,

Evacuation des eaux pluviales, après stockage et limitation de débit dans le fossé dit du Vivier, qui se rejette dans l'Aisne.

Le site est dans le périmètre rapproché de captage des eaux potables d'Attigny.

Contraintes réglementaires :

L'avis de l'ARS Santé – environnement (anciennement DDASS – M. DE WAELE 03 24 59 72 27) sera une condition d'obtention du permis de construire, qui missionnera un hydrogéologue agréé pour valider les principes constructifs susceptibles de générer des dangers potentiels pour le captage AEP (infiltration ; dispositif d'assainissement eaux usées ; entretien des installations, et en particulier le séparateur à graisse et fécule).

**Les contraintes de rejet d'eaux pluviales seront à valider par la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, auprès des services de M. SCHLOSSER (Service de la navigation de la Seine 76 rue Talleyrand 51100 REIMS 03 26 79 72 35, [ARS-CA-DTD08-SE@ars.sante.fr](mailto:ARS-CA-DTD08-SE@ars.sante.fr)).**

Dans l'attente d'une possibilité de contact avec le service instructeur, M. WILHELM de la DDT de Charleville nous a donné les contraintes usuelles de rejet utilisées dans le département :

Le débit de fuite après réalisation du projet doit être inférieur ou égal au débit de fuite initial, en tenant compte d'un coefficient C de 0,1 pour les terres agricoles.

La période de retour à prendre en compte est de 10 ans si aucune construction n'est mise en péril en aval du projet, et de 100 ans si le projet génère un risque d'inondation pour une construction (même abris de jardin) en aval du projet.

---

## 01.0.4 LIMITES DE PRESTATIONS

---

Le présent réalise :

- Le décapage de la terre végétale, les terrassements en grande masse et la réalisation d'une plateforme de chantier,
- L'amenée de l'ensemble des réseaux en limite de bâtiment (1,00m du nu extérieur des façades),
- La réalisation du réseau d'éclairage extérieur,
- La réalisation des tranchées pour les réseaux de chauffage,
- La fourniture et pose des clôtures et portails,
- La fourniture et pose du mobilier (bancs, poubelles,...),
- La reprise de terre végétale, amendement et réalisation des espaces verts et plantations,
- Les mobiliers spécifiques et/ou jeux,
- La réalisation de réseaux d'arrosage,
- La réalisation des terrains de sport (Foot, piste de course et sautoir),

Ne sont pas compris dans le lot VRD :

- La réalisation du giratoire sur la RD,
- Les raccordements concessionnaires, jusqu'en limite de propriété (au droit du portail).

---

## 01.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

---

Les travaux concernent : Le nettoyage, les démolitions de surfaces revêtues existantes, la préparation du site avant la réalisation des travaux.

**Les travaux comprennent :**

- Le nettoyage et le débroussaillage du terrain,
- L'abattage d'arbustes, d'arbres et la protection des arbres conservés,
- La démolition des dallages béton de voiries,
- L'évacuation des produits impropres à la décharge de l'Entrepreneur,
- Le décapage de la terre végétale avec mise en stock et évacuation des excédents.

**Limites de prestations :**

- Les travaux préparatoires sont réalisés sur l'ensemble de la parcelle.

---

## 01.2 TERRASSEMENTS

---

Tous les travaux de terrassements et la mise à la côte des fonds de forme des voiries, de bâtiment et des espaces verts. Les plates-formes des bâtiments seront réalisées au niveau fini du RDC, moins 35 cm.

**Les travaux comprennent :**

- Tous les terrassements par déblais, remblais ou déblais mis en remblais,
- La mise à la côte des fonds de forme pour les bâtiments, les voiries, les trottoirs, les zones de stationnements et les espaces verts,
- L'évacuation des déblais ou produits impropres à la décharge de l'Entrepreneur,

**Limites de prestations :**

- Les travaux de terrassements propres au bâtiment : fondations, longrines, etc. sont réalisées par le lot GO.

## 01.3 VOIRIES ET CIRCULATIONS

La réalisation des voiries, les trottoirs et des cheminements piétons. Les zones de stationnement seront délimitées par un marquage au sol. Les places seront repérées. Les sens de circulation seront indiqués par un fléchage au sol.

Structure de voirie et parking :

Arase PST	Géotextile anticontaminant
Couche de forme	Grave type D3 sur 60cm
Couche de fondation	-
Couche d'assise	Grave type D2 sur 27 cm
Revêtement	Enrobé BBSG 0/10 sur 6 cm

Structure sous arrêt de bus:

Arase PST	Géotextile anticontaminant
Couche de forme	Grave type D3 sur 60cm
Couche de fondation	-
Couche d'assise	Grave type D2 sur 15 cm
Revêtement	Béton balayé sur 18 cm

Structure de cheminement piéton et cours:

Arase PST	Géotextile anticontaminant
Couche de forme	Grave type D3 sur 30cm
Couche de fondation	-
Couche d'assise	Grave type D2 sur 15 cm
Revêtement	Sable enrobé SE 0/6 sur 4 cm

Structure de parvis:

Arase PST	Géotextile anticontaminant
Couche de forme	Grave type D3 sur 30cm
Couche de fondation	-
Couche d'assise	Grave type D2 sur 4 cm
Revêtement	Béton désactivé sur 15 cm

### Les travaux comprennent :

- Les contrôles et réception des fonds de forme,
- Les implantations et piquetages,
- La réalisation des voiries, aires de stationnement et circulations piétonnes, etc.
- La fourniture et pose des bordures et caniveaux y compris leur fondation,
- Le marquage au sol,
- Le raccordement aux voiries existantes,
- Les finitions de fin de travaux,

## 01.4 ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement réalisé sera de type séparatif et calculé conformément à la circulaire 77284/Int ou à l'ouvrage « la ville et son assainissement » et tiendra compte des directives locales.

Les eaux pluviales seront évacuées par un réseau de canalisations en béton armé série 135 A ou en PVC CR8 ( $\varnothing \leq 400$  mm).

Les eaux usées seront évacuées par un réseau de canalisations en PVC CR8.

L'opération comprendra une rétention des eaux pluviales de 445 m<sup>3</sup> afin d'assurer un débit de fuite de 11,6 l/s/ha pour une période de retour de 10 ans.

Le réseau cuisine (éplucheuses et légumerie) sera raccorder à un séparateur fécule avec rampe d'aspersion AEP disconnecté, les autres réseaux cuisine seront raccordés à un séparateur à graisse.

Le réseau des eaux de voirie et parking sera collecté séparément avant traitement hydrocarbure de type biologique ou phyto épuration.

**Les travaux comprennent :**

- La fourniture et la pose de canalisations en tranchées,
- La réalisation de regards de visite et de branchements, - Les avaloirs à grilles ou à engouffrement y compris leur raccordement au réseau,
- La fourniture et la pose des matériels et équipements (séparateur à hydrocarbures, séparateur à graisses, station de relevage, limiteur de débit et clapet anti-retour),
- Les raccordements aux réseaux,

**Limites de prestations :**

Le raccordement aux réseaux existants y compris les réfections de voiries et trottoirs sont réalisés par le concessionnaire.

---

## **01.5 EAU POTABLE – INCENDIE**

---

L'alimentation en eau sera assurée à partir d'un branchement sur le réseau public diamètre 150 mm, situé sur la RD 987, avec mise en place de deux comptages AEP et incendie.

Le branchement se fera en fosse à compteur.

Les travaux ne comprennent pas le réseau d'arrosage manuel ou automatique.

La défense incendie sera assurée par deux poteaux sur site, à confirmer par les service du SDIS.

**Les travaux comprennent :**

- Le raccordement au réseau existant /sur la bride aval du disconnecteur /sur les attentes plombier,
- Les tranchées et les canalisations en Pehd,
- La fourniture et la pose des poteaux incendie,

**Limites de prestations :**

- Les travaux de branchement sur les réseaux publics sont réalisés par la compagnie concessionnaire du réseau.

---

## **01.6 ELECTRICITE**

---

L'alimentation en électricité sera assurée en HTA à partir du réseau public.

Le réseau BT comprend, les alimentations :

- Des Bâtiments à partir du transformateur 400KVA privé,
- Des antennes sûreté, des barrières et des portails,
- Du réseau d'éclairage extérieur à partir des TGBT concerné,

**Les travaux comprennent :**

- La fourniture et pose de postes de transformation ainsi que leur équipement et terrassement. La fourniture et pose de fourreaux y compris tranchée, remblaiement et grillage avertisseur,
- La réalisation de chambres de tirage,
- La fourniture et pose de coffrets de branchement ainsi que leur équipement,
- La réalisation de réseaux enterrés y compris tranchées, remblaiement et grillage avertisseur,
- La réalisation de réseaux en bâtiment y compris chemins de câbles et fixations,
- Les percements pour pénétrations y compris rebouchage,

- Tous les raccordements y compris tranchées, câbles, fourreaux, chemins de câbles jusqu'au point d'alimentation : coffret de coupure, TGBT ou attente électricien,

**Limites de prestations :**

- La fourniture et pose de postes de transformation ainsi que leur équipement et terrassement au lot électricité,
- HTA : La fourniture et la pose des câbles sont réalisées par EDF. Les chambres de tirage 2,00 x 2,00 m et les 4 fourreaux Ø 160 mm en tranchée sont réalisés par le lot VRD
- BT : La fourniture et la pose des câbles sont réalisées par le lot électricité. Les cadres en béton, les chambres de tirage 60 x 60 cm et les 2 fourreaux Ø 100 mm y compris tranchée sont réalisés par le lot VRD

---

## 01.8 TELEPHONE ET COURANTS FAIBLES

---

L'alimentation téléphonique sera assurée à partir du réseau public situé sous la RD 987.  
L'alimentation en courants faibles sera assurée à partir du réseau public situé sous la RD 987.

**Les travaux comprennent :**

- La fourniture et la pose de fourreaux enterrées y compris les tranchées et le remblaiement,
- La réalisation de chambres de tirage y compris équipement,
- Les percements pour pénétrations y compris rebouchage,

**Limites de prestations :**

- Le câblage ne fait pas partie du présent lot

---

## 01.9 ECLAIRAGE PUBLIC OU EXTERIEUR

---

L'éclairage extérieur sera alimenté depuis 2 départs laissés en attente par le lot électricité dans le TGBT.  
L'éclairage des cours pourra dépendre des TGBT propre à chaque entité, en fonction des choix et volonté de la maîtrise d'ouvrage, qui devront être validés en cours de phase Projet.

**Les travaux comprennent :**

- La fourniture et la pose de câbles y compris fourreaux et câble de terre en cuivre nu,
- Les candélabres de style résidentiel de 3.50 m à 4,00 m de hauteur,
- Les candélabres de type routier de 7,00 m de hauteur pour les voiries principale et parkings,

**Limites de prestations :**

- 2 départs sont laissés en attente par le lot électricité dans le TGBT,
- La commande et le comptage font partie du lot électricité,

---

## 01.10 MOBILIER EXTERIEUR ET CLOTURES

---

- De 2,00 m de hauteur pour séparation de cours et la périphérie du site,
- De 1,20 m de hauteur pour les logements.

Des portails métalliques de 2,00 m de hauteur motorisés coulissants sur rail :

- De 6,00 et 8,00 m de large